



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E116714

VALABLE JUSQU'AU 14/09/2025

ÉDITÉ LE 14/01/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 05/03/1990

Forme juridique : EIRL

Capital : DEPUIS LE 22/06/2024

Capital : 0

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CANNES 353784515 RM 06

Siret : 353 784 515 00044

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 1247000/001308110

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 1247000/001308110

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2024

Raison sociale : AMBIANCE CHAUFFAGE

175 AVENUE MICHEL JOURDAN
LE RANCHITO BAT A1
06150 CANNES

Téléphone : 04 93 47 92 18

Portable : 06 09 52 01 61

Fax :

Site Internet :

E-mail : qualite@ambiancechauffage.com

Responsabilité légale :
FANTINO JEAN CLAUDE CHEF D'ENTREPRISE

Effectif moyen : 12 Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	13/06/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	20/09/2022
5261	Entretien et maintenance d'installation de chauffage avec chaudière en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	13/06/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	20/09/2022
o Chauffe-Eau Thermodynamique	20/09/2022

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE NICE
208, BOULEVARD DU MERCANTOUR
SPACE "B"
B.P. 3076
06202 NICE CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.